

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2022

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits de ventes et de contributions volontaires dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 31 mars 2023

¹ Par Sébastien Vandal, CPA auditeur

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022 \$	2021 \$
PRODUITS		
Projets municipaux	254 988	241 301
Projets autres	62 708	72 590
Subventions gouvernementales	51 561	86 658
Honoraires de gestion de projets	45 624	17 517
Subventions municipales - Arrondissement de Ville-Marie	19 000	38 819
Dons gouvernementaux	7 332	2 149
Ventes et contributions volontaires	4 357	3 829
Subventions municipales - Ville de Montréal	770	15 373
Intérêts	557	301
Dons municipaux	499	-
	447 396	478 537
CHARGES		
Salaires et charges sociales	350 084	358 946
Fournitures et services pour projets	27 543	57 284
Loyer et entreposage	17 683	18 636
Programme de subventions aux familles - couches lavables	13 770	2 700
Honoraires professionnels et contractuels	11 688	13 269
Convention partagée	10 000	10 000
Communication et impressions	5 713	3 583
Fournitures de bureau	4 466	3 766
Frais bancaires et autres frais financiers	3 783	1 666
Location et entretien de l'équipement	3 049	736
Assemblées	2 734	1 907
Frais de déplacement	2 336	1 555
Télécommunications	2 120	2 116
Formation du personnel	1 104	1 368
Assurances	928	648
Entretien et réparations	825	-
Amortissement des immobilisations	600	220
Divers	525	137
	458 951	478 537
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(11 555)	-

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Investi en immo- bilisations \$	Non affecté \$	2022 Total \$	2021 Total \$
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
SOLDE AU DÉBUT	845	107 021	107 866	107 866
Insuffisance des produits sur les charges	(600) ¹	(10 955)	(11 555)	-
Acquisition d'immobilisations	<u>6 969</u>	<u>(6 969)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>7 214</u></u>	<u><u>89 097</u></u>	<u><u>96 311</u></u>	<u><u>107 866</u></u>

¹ Correspond à l'amortissement des immobilisations.

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

BILAN

31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	53 863	47 186
Compte avantage entreprise, portant intérêt au taux variant en fonction du solde mensuel au compte	71 648	96 091
Contrats de services à recevoir	26 919	38 888
Subventions à recevoir	10 904	19 632
Encaisse réservée interne (note 3)	1 979	1 271
Frais payés d'avance	<u>2 225</u>	<u>2 156</u>
	167 538	205 224
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>7 214</u>	<u>845</u>
	<u><u>174 752</u></u>	<u><u>206 069</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	22 860	24 585
Apports et produits reportés (note 7)	15 581	33 618
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	78 441	58 203
DETTE À LONG TERME (note 8)	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>78 441</u>	<u>98 203</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	7 214	845
	<u>89 097</u>	<u>107 021</u>
	<u>96 311</u>	<u>107 866</u>
	<u><u>174 752</u></u>	<u><u>206 069</u></u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

APPROUVÉ,

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(11 555)	-
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	600	220
Subvention CUEC	<u>-</u>	<u>(10 000)</u>
	<u>(10 955)</u>	<u>(9 780)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Contrats de services à recevoir	11 969	(15 979)
Subventions à recevoir	8 728	(9 579)
Taxes à la consommation à recevoir	-	1 135
Frais payés d'avance	(69)	(1 466)
Créditeurs	(1 725)	15 451
Apports et produits reportés	<u>(18 037)</u>	<u>(4 307)</u>
	<u>866</u>	<u>(14 745)</u>
	<u>(10 089)</u>	<u>(24 525)</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(6 969)</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>20 000</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(17 058)	(4 525)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>144 548</u>	<u>149 073</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>127 490</u></u>	<u><u>144 548</u></u>
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	53 863	47 186
Compte avantage entreprise, portant intérêt au taux variant en fonction du solde mensuel au compte	71 648	96 091
Encaisse réservée interne	<u>1 979</u>	<u>1 271</u>
	<u><u>127 490</u></u>	<u><u>144 548</u></u>

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ÉCO-QUARTIER SAINTE-MARIE a été incorporé selon les dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 2 août 1995. Il est donc exempté d'impôts sur le revenu. L'organisme a changé sa raison sociale en date du 2 septembre 2014, et poursuit ses opérations sous la dénomination SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL.

Ses objets sont les suivants :

- sensibiliser, responsabiliser et mobiliser les résidents (individuels ou corporatifs), à participer à l'amélioration de la propreté, à augmenter les taux de récupération des matières recyclables, de même qu'à protéger et à embellir le patrimoine végétal;
- raviver le civisme en motivant les citoyens à agir concrètement de façon à obtenir des résultats appréciables en ce qui a trait à l'amélioration du cadre de vie;
- contribuer à la vitalité socio-économique du quartier Sainte-Marie, notamment par la création de nouveaux emplois et/ou entreprises ou organismes existants;
- favoriser la promotion d'une ville, d'un quartier et d'une rue en santé en développant chez la population de Sainte-Marie des habiletés à choisir et à modifier les conditions environnementales, sociales et économiques qui orientent ces choix;
- promouvoir et développer la coopération multisectorielle (organismes publics, privés et communautaires) selon leurs champs d'intérêt et de compétence sur la base d'actions précises qui améliorent le niveau de santé de la population de Sainte-Marie;
- imprimer, éditer toute publication pour fin d'information;
- organiser et tenir des conférences, réunions, assemblées sociales et éducatives ainsi que consultations publiques;
- faire toute (s) activité (s) connexe (s) dans le but d'atteindre les objectifs de l'organisme;
- se procurer et administrer aux fins susmentionnées, des fonds ou d'autres biens par voie de souscription publique, de dons, de legs ou de subventions ou par tout moyen et exercer les pouvoirs et droits accordés par la loi. L'organisme doit utiliser ses biens et revenus à des fins charitables;
- aux fins des objets et pouvoirs mentionnés dans les paragraphes précédents, acquérir, établir, exploiter, diriger et maintenir tous genres d'installations;
- recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Projets

Les produits relatifs aux projets sont constatés lorsque les services sont rendus.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Compostières communautaires	Amortissement dégressif	20 %

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs, des salaires et vacances courus et de la dette à long terme.

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

3. ENCAISSE RÉSERVÉE INTERNE

	2022 \$	2021 \$
AmiEs du courant de Sainte-Marie	744	576
Groupe d'intervention Sainte-Marie	305	425
Groupe tricot	<u>930</u>	<u>270</u>
	<u><u>1 979</u></u>	<u><u>1 271</u></u>

4. IMMOBILISATIONS

	2022		2021	
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	4 015	3 854	161	201
Équipement informatique	9 435	2 889	6 546	10
Compostières communautaires	<u>10 541</u>	<u>10 034</u>	<u>507</u>	<u>634</u>
	<u><u>23 991</u></u>	<u><u>16 777</u></u>	<u><u>7 214</u></u>	<u><u>845</u></u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit sur carte de crédit autorisée pour un montant maximum de 50 000 \$ et portant intérêt au taux de 11,95 %. Au 31 décembre 2022, le solde était de 1 748 \$ qui était inclus à la rubrique Fournisseurs.

6. CRÉDITEURS

	2022 \$	2021 \$
Salaires et vacances courus	6 879	11 287
Sommes à remettre à l'État	11 210	8 546
Fournisseurs	<u>4 771</u>	<u>4 752</u>
	<u><u>22 860</u></u>	<u><u>24 585</u></u>

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

7. APPORTS ET PRODUITS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 décembre 2021 \$	Octroi \$	Constaté à titre de produits \$	Solde 31 décembre 2022 \$
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Forum citoyen et ses suites	1 425	900	-	2 325
Suivi Ruelle vertes	1 797	-	1 024	773
Groupe d'intervention Sainte-Marie (encaisse réservée note 3)	425	-	120	305
Place du Marché	757	3 000	1 256	2 501
Projet Vaissellothèque	1 588	1 334	1 268	1 654
AmiEs du courant Sainte-Marie (encaisse réservée note 3)	576	168	-	744
Revenus de gestion de projets	3 372	5 005	8 377	-
PIC (CDC Centre Sud) - Tricoter son tissu social	1 304	19 000	19 000	1 304
Notre quartier nourricier	1 452	38 051	39 503	-
Groupe Tricot (encaisse réservée note 3)	270	660	-	930
Verdir le sud	19 752	16 286	35 147	891
Contribution discrétionnaires provinciales	900	6 432	7 332	-
MPTA	-	1 000	70	930
Verdissement JTI	-	1 000	-	1 000
PSPHE	-	16 000	13 776	2 224
	<u>33 618</u>	<u>108 836</u>	<u>126 873</u>	<u>15 581</u>

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u> \$	<u>2021</u> \$
Prêt au montant en capital de 60 000 \$, dans le cadre du programme CUEC, sans intérêt, remboursable le 31 décembre 2023. La direction reconnaît avoir l'intention de poursuivre les activités, et de rembourser le prêt en entier le 31 décembre 2023. L'organisme bénéficiera alors d'une remise de capital de 20 000 \$. Un montant de 10 000 \$ a été comptabilisé en revenu à l'état des résultats à l'octroi de la première tranche du prêt en 2020 et un autre montant de 10 000 \$ a été comptabilisé en 2021 à l'octroi de la deuxième tranche du prêt.	40 000	40 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>40 000</u>

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux relatif au locaux échéant en juillet 2023 et au photocopieur échéant en mai 2028 totalisent 16 544 \$ et les versements au cours des prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2023	10 873
2024	1 284
2025	1 284
2026	1 284
2027	1 284
Autres	535

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.